

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS	
Date :16/05/2022	Objet : Réduction du nombre d'heures de la garde ambulancière

Germinal Peiro alerte le Préfet et le directeur général de l'ARS sur les conséquences désastreuses en Dordogne de la réforme envisagée de la garde ambulancière

L'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine est actuellement en train de procéder à une réforme des transports sanitaires urgents, qui va réorganiser la garde ambulancière sur la région, avec de lourdes conséquences pour la Dordogne et sa population.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine envisage en effet de répartir les heures de garde au prorata de la population des départements, ce qui aurait pour effet de réduire sévèrement ces dernières en Dordogne de près de 30%, dans un contexte très dégradé du système de santé départemental qui cumule le vieillissement de la population, la dégradation de l'offre de soins médicale libérale, les tensions sur les services d'accueil d'urgence et le manque de médecins hospitaliers.

Cette carence ambulancière se déporterait alors sur le SDIS24 qui n'a pas les moyens humains et matériels de la compenser. De fait, cela créerait un véritable risque vital pour toute une catégorie de population âgée et isolée.

Cet enjeu majeur de santé publique a conduit le Président du Conseil départemental de la Dordogne Germinal Peiro à écrire deux courriers, en date du 16 mai 2022 : le premier au Préfet de la Dordogne Jean-Sébastien Lamontagne, et le second au directeur général de l'ARS Benoît Elledoode.

Dans ces deux courriers, Germinal Peiro les alerte sur les conséquences néfastes d'une réforme des transports sanitaires urgents avec des critères tels qu'envisagés. Il demande donc à l'Etat d'être le garant d'un accès aux soins juste, équitable et adapté aux caractéristiques de la Dordogne.